

Réunion du Groupe Loutré national

Mardi 19 novembre 2024

Visioconférence

Ordre du jour

9h30 – 9h45 : Actualités diverses du PNA

9h45 – 10h10 : Premiers résultats de la thèse sur la dynamique de recolonisation de la Loutré en France par Simon Lacombe

10h10 – 11h : Validation de la proposition de protocole spécifique aux fronts de recolonisation de la Loutré

11h – 11h45 : Bilan à mi-parcours du PNA : suggestions, modifications, questions diverses

11h45 – 12h : Formation en ligne « Diagnostics d'ouvrages d'art et aménagements en faveur de la Loutré »

12h – 12h30 : Informations en région – Sujets divers

Présents : Mélanie AZNAR (Groupe mammalogique d'Auvergne - GMA), Véronique BARTHELEMY (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Céline BLIN (Groupe d'Etudes des Mammifères de Lorraine – GEML), Ondine DUPUIS (LPO Bourgogne-Franche-Comté), Christine FOURNIER-CHAMBRILLON (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement - GREGE), Miguel GAILLEDRAAT (Vienne Nature), Hélène JACQUES (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères - SFPEM), Manue JACQUOT (Nature en Occitanie - NEO), Cécile KAUFFMANN (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères - SFPEM), Simon LACOMBE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive – Centre National de la Recherche Scientifique – CEFEC-CNRS), Anthony LE GUEN (Groupe Mammalogique Normand – GMN), Alexandre MARTIN (LPO Anjou), Johan MICHAUX (GeCoLAB – Université de Liège / Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - CIRAD), Antoine ROCHE (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin - GMHL), Thomas RUYSS (Groupe de recherche et d'investigation sur le faune sauvage - GRIFS), Daniel SIRUGUE (Société d'histoire naturelle d'Autun, Observatoire de la Faune de Bourgogne – SHNA-OFAB), Angélique SOURIAU-VILLEGIER (Sologne Nature Environnement - SNE).

Excusés : Xavier BIROT-COLOMB (LPO Auvergne-Rhône-Alpes), Nicolas FUENTO (LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur), Camille FRAISSARD (LPO Occitanie – Délégation territoriale Hérault), Olivier HESNARD (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des collines normandes - CPIE 61), Damien LERAT (Société d'histoire naturelle d'Autun, Observatoire de la Faune de Bourgogne – SHNA-OFAB), Emile PONCET (Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie) Meggane RAMOS (Groupe mammalogique breton - GMB), Franck SIMONNET (secrétaire national du groupe Loutré à la SFPEM), Bastien THOMAS (Groupe Mammalogique Normand - GMN).



Actualités diverses du PNA

• Bilan financier global

C. Kauffmann informe les animateurs régionaux du PNA qu'un bilan financier global devra être réalisé pour le bilan final du PNA, en 2028. Elle précise que les éléments demandés correspondront aux critères d'évaluation financière qui figurent à la fin de chaque action dans le descriptif du PNA, comme par exemple pour l'action 1 : nombre de jours par an consacré au suivi des indices de présence en zone de présence permanente et en fronts de recolonisation, par les salariés et par les bénévoles, frais engrangés pour la réalisation de formations, etc. Si ces éléments ne peuvent pas être renseignés de manière précise, il conviendra *a minima* d'indiquer le nombre de jours et/ou le budget alloué par action et par an.

• Vidéos de rats musqués nageant à fleur d'eau

Les participants sont invités à solliciter leurs réseaux afin de se procurer des vidéos de Rat musqué nageant à fleur d'eau, qui pourraient être exploitées par la SFPEM pour la réalisation de la plaquette informative « Différencier les mammifères semi-aquatiques à fleur d'eau » prévue dans le cadre de l'action 3 du PNA.

C. Fournier-Chambrillon suggère d'inclure les Visons d'Europe et d'Amérique dans cette plaquette de sensibilisation, des cas de confusion avec la Loutre étant ponctuellement remontés. Cette proposition sera considérée mais nécessitera de trouver des clichés et des vidéos de ces deux espèces nageant à la surface de l'eau.

• Cas de confusion Loutre / Ragondin et attaques de chiens domestiques

L'animatrice nationale souhaite savoir si des cas de confusion entre des loutres et des ragondins (dans le contexte de piégeage accidentel) sont ponctuellement remontés aux animateurs régionaux, ainsi que des cas d'attaque par des chiens domestiques, l'objectif étant de connaître la nécessité de sensibiliser à ce sujet. M. Jacquot et A. Le Guen indiquent que des confusions sont régulièrement faites par le grand public (familles de ragondins prises pour des loutres). Personne ne soulève d'autres cas. A. Martin recommande de se tourner vers l'OFB pour obtenir de plus amples renseignements.

Concernant les attaques de chiens, aucune remontée n'a été faite ces dernières années en région. C. Fournier-Chambrillon et H. Jacques précisent toutefois que, lors des sessions d'autopsies, des morsures hypothétiques de chiens ont de temps à autre été relevées. Elles indiquent qu'un article scientifique anglais ([Simpson, 2006](#)) fait également état des connaissances sur le sujet (*environ 10% des cas de mortalité considérés dans cette étude seraient liés à des morsures*). V. Barthélemy confirme que la rédaction du PNA sur cette question s'était basée sur cette étude anglaise.

A. Villéger ajoute qu'en 2022 le sujet des confusions Loutre / Ragondin avait été abordé dans le groupe *discussion*loutre du PNA. A. Le Guen précise qu'en Normandie il y avait eu un cas de confusion avec une Fouine.

[Ajout post-réunion] : Quelques cas isolés de capture accidentelle – ou non – de loutres (souvent de jeunes individus) avaient effectivement été mentionnés en Bretagne, en Normandie et dans le Centre-Val de Loire sur la liste de discussion du PNA fin 2022. Il avait été soulevé un sérieux manque de sensibilisation et de formation à la reconnaissance de ces espèces lors des stages suivis par les chasseurs-piégeurs.

• Retours d'expériences sur l'utilisation de catiches artificielles

C. Kauffmann questionne les membres du Groupe Loutre sur des éventuels retours d'expériences concernant l'utilisation de catiches artificielles par la Loutre (ou d'autres espèces), via des suivis à l'aide d'appareils photos automatiques ou la découverte d'indices de présence à l'entrée des catiches. J. Michaux mentionne les observations faites dans l'Hérault à l'aide d'un appareil photo automatique : une Loutre a été aperçue à plusieurs reprises autour d'une catiche artificielle mais sans y entrer. Il souligne toutefois l'aspect pédagogique et de sensibilisation auprès des étudiants et des collectivités locales.

SFPEM - SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

En dehors de cette réunion, D. Lerat (SHNA-OFAB) proposait de créer un groupe de travail sur l'utilisation des catiches dans les Havres de Paix. Les membres du Groupe Loutré y sont favorables.

• Demandes de subvention au niveau national

L'animatrice nationale informe le groupe du dépôt de deux dossiers de demande de subvention auprès de la Fondation François Sommer (en cours d'instruction) et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine via le Fonds Vert (finalisation en cours). Le premier dossier se concentre sur l'action 5 « Loutré et pisciculture » du PNA, avec plus précisément la réalisation de nouvelles expertises durant les trois prochaines années, le test d'une méthode d'effarouchement lumineux au sein d'étangs de pisciculture, l'organisation d'une formation dispensée par Stéphane Raimond à destination des animateurs en région pour la réalisation d'expertises, ainsi que la rédaction des guides techniques et d'accompagnement financier à destination des pisciculteurs. Le second dossier (Fonds Vert) concerne cette même problématique, ainsi que l'action 3 du PNA avec l'organisation de formations à l'attention des opérateurs de PNA et des gestionnaires dans les collectivités sur la thématique des diagnostics d'ouvrages d'art et des aménagements en faveur de la Loutré (voir p. 8).

• Résultats de l'enquête Natura 2000

Les résultats de l'enquête menée cette année auprès des animateurs de sites Natura 2000 concernés par la présence de la Loutré, visant à évaluer la prise en compte de l'espèce dans la gestion des sites, seront prochainement diffusés au sein du réseau Natura 2000. C. Kauffmann s'interroge sur la volonté des animateurs régionaux du PNA d'organiser des réunions d'échanges avec les animateurs Natura 2000 qui auraient des interrogations et souhaiteraient être accompagnés dans la mise en place d'actions ou la mise à jour de leur DOCOB (comme cela avait été fait dans les Pays de la Loire). L'ensemble des coordinateurs régionaux suggère d'inviter les animateurs Natura 2000 à les contacter directement, dans un premier temps. Leurs coordonnées seront communiquées avec les résultats de l'enquête.

Premiers résultats de la thèse sur la dynamique de recolonisation de la Loutré en France ***Simon Lacombe***

S. Lacombe est actuellement en thèse au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) de Montpellier. L'objectif de sa thèse est d'appliquer des méthodes d'écologie statistique à la question du retour de la Loutré en France et d'étudier les moteurs de sa recolonisation (sur les plans environnementaux et de connectivité des habitats).

Le premier chapitre a pour objectif de cartographier la distribution de l'espèce entre 2009 et 2023. Les analyses ont été effectuées à partir des jeux de données (présence/absence) mis à disposition par 19 organisations, pour la plupart animatrices du PNA en région. Des modèles de distribution ont été réalisés à l'aide des données protocolées et des données opportunistes à l'échelle de la maille 10x10 km, en prenant en compte des paramètres tels que l'effort d'échantillonnage, la variabilité environnementale (qualité de l'habitat et qualité des ripisylves, disponibilité en écrevisses et en truites) et l'autocorrélation spatiale et temporelle (observations avec un décalage potentiel dans le temps et dans l'espace). Des cartes de distribution à l'échelle du pays ont ainsi pu être obtenues avec différents niveaux de probabilité de présence. Elles permettent de confirmer l'existence de 3 zones de présence permanente (Bretagne, Massif central et façade atlantique), avec une reconnexion dès 2012 entre les populations du Massif central et celles de la façade atlantique, puis entre 2015 et 2018 entre les populations bretonnes et le reste de la population française. Des modèles de distribution à l'échelle locale ont également été réalisés et permettent d'observer des patterns de distribution plus précis.

A l'échelle nationale, un effet positif de la longueur des cours d'eau sur la probabilité d'occupation de la Loutré est systématiquement relevé, ainsi qu'un léger effet positif de la qualité des ripisylves et de la présence de truites. Au niveau local, un effet très positif de la qualité des ripisylves est noté dans le nord-ouest du pays, ainsi qu'un lien positif entre la distribution de l'espèce et la disponibilité en écrevisses. Dans l'est et le sud-est de la France, il ne semble, en revanche, pas y avoir d'effet de la qualité de l'environnement sur la distribution de la Loutré.

SFEPM - SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

Les cartes obtenues sont cohérentes avec la dynamique connue de l'espèce et l'effet de l'environnement semble dépendre du contexte écologique : l'hypothèse d'une persistance de l'espèce dans les zones riches en ressources (principalement en truites) et avec un couvert végétal important peut-être émise, ce qui aurait permis le maintien de plusieurs bastions de populations. Il est également supposé une recolonisation de la Loutrre dans des habitats plus diversifiés par la suite, ce qui mettrait en évidence un bon état de santé des populations sur le territoire.

Un article scientifique sera soumis en janvier 2025 dans le journal *Biological Conservation*. Il sera envoyé pour relecture aux structures ayant contribué à la transmission des données.

Pour la suite de sa thèse, S. Lacombe prendra en compte d'autres paramètres environnementaux et intégrera la connectivité des habitats dans ses modèles, dans l'objectif de mieux comprendre les facteurs ayant contribué à la persistance de la Loutrre dans certaines zones, et son retour sur le reste du territoire. Il s'agira également d'identifier les principaux facteurs limitant la recolonisation de la Loutrre et de prédire l'évolution de sa distribution dans un futur proche.

A. Martin se questionne sur le choix de la truite et pas d'autres espèces de poissons dans les covariables. S. Lacombe indique que cette information étant systématiquement relevée lors des pêches électriques, cela permettrait d'avoir des données suffisamment exhaustives à l'échelle du territoire. En revanche ce n'est effectivement pas représentatif de tous les types de cours d'eau.

C. Fournier-Chambrillon se demande comment a pu être calculée une probabilité de non-détection à partir de données opportunistes, et si la pression d'observation a été prise en compte dans les modèles. S. Lacombe explique que le modèle estime cette probabilité en relevant les zones dans lesquelles les deux méthodes (prospection et données opportunistes) ont abouti à des observations. Concernant l'estimation de l'effort d'échantillonnage, la zone d'action de chacun des organismes ayant fourni les données a été déterminée et il a été laissé au modèle la possibilité d'estimer un taux de détection différent pour chaque organisme. En revanche, au sein de la zone de prospection de chaque organisme, il n'existe pas de variation du taux de détection dans le modèle, ce qui peut représenter un biais.

M. Gailledrat indique que l'OFB ou les fédérations de pêche devraient également pouvoir fournir des données de biomasse piscicole issues des pêches électriques (la truite ayant quasiment disparu en plaine), ce qui permettrait d'être plus exhaustif.

J. Michaux souligne le fait que les résultats obtenus par Simon sont vraisemblablement corrélés avec la dispersion des différentes lignées génétiques qui avait été mise en évidence (Pigneur *et al.*, 2018). Il serait intéressant de comparer ces informations plus en détail.

Validation de la proposition de protocole spécifique aux fronts de recolonisation de la Loutrre

Ce document, rédigé sous forme d'une adaptation du protocole standard de détection de la Loutrre d'Europe aux zones de recolonisation de l'espèce, vise à améliorer la probabilité de détection des indices de présence dans ces zones où le marquage est plus faible. Il sera complémentaire au « [Guide des méthodes et protocoles de détection et de suivi de la Loutrre d'Europe](#) ». L'objectif est que ce protocole puisse être testé par les salariés et les bénévoles dès début 2025.

C. Kauffmann résume les propositions faites pour ce protocole : un arbre décisionnel a été conçu afin que les prospecteurs puissent adapter le protocole en fonction des contraintes locales. Il est conseillé à la fois d'augmenter le linéaire prospecté et le nombre de prospections annuelles.

Pour l'augmentation du linéaire prospecté, deux options sont possibles :

- doubler le nombre de points par maille (passer de 4 à 8 points) en conservant les 600 m de linéaire du protocole standard **ou** prospecter un point tous les 2 à 5 km de cours d'eau si l'entrée de la maille 10x10 km n'est pas souhaitée,
- allonger le linéaire à 1200 m par point (sous 3 formats possibles, selon l'accessibilité aux berges) en conservant 4 points par mailles tel que recommandé dans le protocole standard.

SFEPM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

Pour l'augmentation du nombre de prospections annuelles, il est proposé de réaliser :

- 1 passage par an si le bassin versant est en cours de recolonisation certaine,
- un minimum de 2 passages par an, à différentes périodes de l'année favorables, si la colonisation du bassin versant n'est pas connue.

L'animatrice nationale questionne les membres du Groupe Loutre sur les éléments suivants :

1) Intérêt de prospecter 300 m en amont et 300 m en aval d'un point plutôt que 600 m d'un seul côté, comme préconisé dans le protocole utilisé par Sologne Nature Environnement et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes ?

→ A. Villéger indique que les chances de tomber sur des points de marquage remarquables semblent plus élevées en parcourant des distances plus courtes de part et d'autre du point de départ, surtout lorsque les berges sont peu ou pas accessibles. Ces propos sont confirmés par M. Aznar et A. Martin.

2) Lorsque l'entrée "réseau hydrographique" est préférée à celle de la maille 10x10 km lors des prospections, quels types de cours d'eau convient-il de recommander ? (affluents, rang, taille)

→ A. Villéger indique que ce sont les cours d'eau de rang 1 qui sont ciblés en Sologne. C. Fournier-Chambrillon ajoute qu'en Aquitaine, ils choisissent de visiter tous les ponts car les gros cours d'eau sont difficiles à prospecter. A. Le Guen précise qu'en Normandie, en front de recolonisation, un premier passage est réalisé au niveau de tous les ouvrages d'art afin d'établir une note de favorabilité aux points (entre 0 et 3), et lors du second passage seuls les points notés favorables (2 et 3) sont revisités. En hiver ce sont plutôt les têtes de bassins versants qui sont prospectées dans cette région.

3) Lors des prospections annuelles, recommander de prospecter "à plusieurs périodes de l'année favorables selon le contexte local", et non pas recommander de saisons particulières comme dans le protocole standard ? (en raison des différences spécifiques à chaque région)

→ L'ensemble des membres du Groupe Loutre est en accord avec ce point, les périodes de marquage favorables étant variables selon les régions et les sites de marquage de la Loutre étant également très variables d'une saison à l'autre. A. Martin fait remarquer que dans les Pays de la Loire la Loutre a tendance à davantage coloniser les affluents en hiver (niveau d'eau plus élevé), tandis qu'elle va se rabattre sur les cours d'eau principaux en été, lors des périodes d'assecs.

A. Villéger précise que le nombre idéal de passages annuels et les périodes favorables semblent très corrélés à la situation géographique et à la phénologie de l'espèce. Elle propose d'ajouter une annotation sous forme d'astérisque dans l'arbre décisionnel pour recommander aux prospecteurs de se rapprocher de l'animateur régional du PNA afin de définir les meilleures périodes.

4) A partir de quand peut-on considérer que le bassin versant est en cours de recolonisation ?

→ A. Martin indique qu'il est difficile d'estimer à partir de quand la Loutre peut officiellement être considérée comme installée sur le bassin versant. D'après le retour des bénévoles en Pays de la Loire, en front de recolonisation la Loutre marquerait beaucoup la première année, mais en l'absence de concurrence sur le bassin versant elle marquerait moins (voire quasiment plus) les années suivantes, même en étant encore présente. Ces propos sont confirmés par A. Le Guen du côté de la Normandie, où ils choisissent de repasser à une seule prospection annuelle sur les sites où des indices ne sont plus recontactés après la première année.

5) Que recommander si, malgré ces adaptations, aucun indice n'est détecté ?

En l'absence de détection d'indices après x années, il conviendrait alors de recommander de se tourner vers des méthodes complémentaires (appareils photos automatiques, ADNe, etc.). J. Michaux indique que les techniques de PCR digitale pour la détection de l'ADNe sont maintenant bien développées et très précises, et qu'il est effectivement possible de recommander cette méthode pour détecter l'espèce en zones incertaines en complément du protocole de détection. Plusieurs participants s'interrogent par ailleurs sur les coûts d'analyse d'ADNe via la méthode de PCR digitale. J. Michaux précise que l'analyse d'un échantillon coûte entre 150 et 200 €. Les analyses ADNe par metabarcoding s'élèvent quant à elles à 400-500€ par échantillon (voire plus pour de la détection multi-espèces).

SFPEM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

Les échanges aboutissent au consensus suivant : prospector 2 fois par an pendant 3 ans. Si aucun indice n'est trouvé, arrêter les prospections pendant les 2 années suivantes avant de reprendre de la même manière. Proposer, en complément, de se tourner vers les méthodes alternatives citées précédemment. Quand des indices seront trouvés : repasser une fois dans l'année à N+1 et N+2 pour confirmer la présence de l'espèce.

M. Jacquot souligne que les données opportunistes viendront également compléter les informations sur la présence de l'espèce entre temps.

Il est décidé de manière unanime de ne pas différencier un « bassin en cours de recolonisation certaine » d'un « bassin versant dont la recolonisation est incertaine » dans le protocole.

6) Est-ce qu'un protocole de suivi spécifique aux fronts de recolonisation doit aussi être proposé, en plus du protocole de détection ? Ou, une fois l'espèce détectée, recommande-t-on de repasser au protocole standard ?

→ A. Villéger pense qu'un protocole de suivi n'est pas nécessaire dans la mesure où, une fois des indices détectés en front de recolonisation, il conviendra à chaque structure de définir les questions qui se posent (à quelle période de l'année la Loutre passe dans telle zone et à quelle fréquence, quels éléments font obstacles à ses déplacements, etc.) et la manière d'y répondre. Il convient alors de se référer au « guide des méthodes et protocoles de détection et de suivi de la Loutre » une fois celle-ci détectée en front de recolonisation.

Bilan à mi-parcours du PNA : suggestions, modifications, questions diverses

C. Kauffmann résume brièvement le contenu du bilan à mi-parcours, qui sera présenté au CNPN début 2025. Une date limite pour une relecture finale par les membres le souhaitant sera fixée courant décembre 2024.

L'avis des membres du Groupe Loutre est sollicité sur les sujets suivants :

- 1) Il est proposé d'ajouter un indicateur de réussite pour la fin du PNA, à savoir "l'évolution du nombre de mailles 10x10 km de présence de l'espèce sur le territoire métropolitain". Semble-t-il judicieux de fixer un objectif chiffré ? Atteindre 50 % de mailles colonisées d'ici 2028 par exemple ? En sachant qu'actuellement, 47,9 % des mailles 10x10 km du territoire (hors Corse) sont positives à la présence de l'espèce.

→ A. Villéger estime que la recolonisation de la Loutre peut être influencée par les actions mises en place dans le cadre du PNA, mais qu'elle ne peut pas être maîtrisée et que l'indicateur proposé ne permet pas entièrement de justifier la réussite du plan. M. Gailledrat et C. Fournier-Chambrillon partagent le même avis. Le nombre de mailles prospectées par rapport à un objectif fixé conviendrait mieux. T. Ruys ajoute que l'évolution du nombre de mailles de présence correspondrait plutôt à un indicateur de suivi qu'à un indicateur de réussite.

V. Barthélemy précise qu'il s'agit d'une volonté politique de la Stratégie Nationale Biodiversité d'ajouter un indicateur de réussite pour les nouveaux PNA mis en place, dans l'objectif de valider l'intérêt des PNA. L'indicateur doit être en relation avec une évaluation de l'amélioration de l'état de conservation de l'espèce : un nombre de mailles positives plus important qu'au début du PNA permettrait de démontrer que l'espèce poursuit son mouvement de recolonisation (en ayant conscience du biais lié à l'absence de détection de l'espèce sur certains fronts de recolonisation, biais cependant moins important avec la mise en place des déclinaisons dans de nouvelles régions). Les autres indicateurs peuvent être la stabilisation des populations en déclin ou un changement de statut sur la liste rouge nationale de l'UICN, ces derniers n'étant pas adaptés dans le cas de la Loutre d'Europe.

L'avis du CNPN lors de la présentation du bilan à mi-parcours sera demandé à ce sujet.

SFEPM - SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

A. Martin proposait également d'ajouter un indicateur de suivi « Nombre de nouvelles mailles prospectées par an », mais cela impliquerait d'avoir intégré cette information dans les bases de données depuis le lancement du PNA dans chaque région.

- 2) Comment répondre à l'indicateur "Définition d'une grille d'évaluation des données récoltées pour définir le statut biologique de la Loutre d'Europe sur sa zone de présence régulière" ? Lors de la rédaction du PNA, il s'agissait d'identifier le statut de présence de l'espèce (présence permanente, sporadique, etc.) ainsi que son statut biologique (reproduction locale, zones traversées entre deux zones de présence permanente, dispersion, utilisation saisonnière, etc.).

→ A. Martin pense que cet indicateur devrait être renseigné à l'échelle du bassin versant (une maille pouvant chevaucher deux bassins versants). Il propose d'établir une grille de critères à cocher, avec par exemple la découverte d'une épreinte ou d'une photo de loutron qui permettrait de confirmer de la reproduction sur le bassin versant.

T. Ruys estime que ce sont des informations qui seront très complexes à obtenir de manière générale. Le statut de présence pourrait être renseigné, mais les informations sur le statut biologique (dispersion, reproduction) seraient à ajouter en option, uniquement si elles peuvent être renseignées.

- 3) A. Martin propose d'ajouter dans le bilan de l'action 3 l'important travail d'accompagnement des syndicats de rivière sur la prise en compte de la Loutre lors des phases de travaux par certaines APN. Quelles sont les régions dans lesquelles c'est également le cas ?

→ M. Gailledrat indique qu'en Poitou-Charentes c'est également le cas. Un accompagnement est mis en place dans le cadre de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) sur le bassin Loire-Bretagne. Il propose éventuellement d'ajouter un indicateur du nombre de Conseils Départementaux prenant en compte la Loutre dans la restauration de leurs ouvrages d'art.

A. Le Guen confirme qu'en Normandie, un important travail d'accompagnement des collectivités (Syndicats de rivière, Départements, Direction interdépartementale des routes nord-ouest) est également réalisé dans le cadre du PRA Mammifères semi-aquatiques pour la prise en compte de ces espèces lors des phases de travaux.

- 4) Est-ce qu'il semble nécessaire de réaliser une étude d'impact de la méthode d'effarouchement lumineux qu'il est prévu de tester autour des étangs de pisciculture pour les protéger de la prédation par la Loutre ?

→ A. Martin confirme que l'impact sur les chiroptères, par exemple, peut être important et que des essais pourraient être réalisés afin de trouver des luminosités qui ne seraient pas problématiques pour d'autres espèces. A. Roche est du même avis : des comparatifs dans le temps pourraient être faits sur des espèces diversifiées (chauves-souris, oiseaux, amphibiens, insectes). A. Villéger pense qu'une étude d'impact serait complexe à mettre en œuvre mais qu'il conviendrait à minima de lister les précautions à prendre (type de lumière, intensité, orientation, etc.) pour limiter l'impact sur d'autres groupes d'espèces. A. Roche ajoute que de la bibliographie est disponible sur le sujet, en lien avec la Trame Noire.

C. Fournier-Chambrillon suggère de consulter la bibliographie existante concernant l'impact de la luminosité sur les divers groupes d'espèces.

- 5) Des cas de mortalité de loutres prises dans des nasses de pêche ont-elles été remontées en région depuis 2019 ? La réalisation d'une enquête auprès des pêcheurs en région semble-t-elle pertinente, ainsi que la création d'une brochure informative sur le sujet ?

→ A. Martin recommande là encore de se tourner vers l'OFB pour obtenir ce type d'informations.

M. Gailledrat indique qu'un signalement avait eu lieu en Charente-Maritime, où des loutres s'étaient prises dans des nasses au sein d'une pisciculture productrice de crevettes et d'huitres. Il faudrait communiquer auprès des ostréiculteurs. Les cas de figure sont probablement rarement remontés. De la sensibilisation à ce sujet via les syndicats de pisciculture et de pêche semble donc utile.

SFEPM - SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

M. Jacquot trouve l'idée de la brochure pertinente, au moins pour sensibiliser les pisciculteurs et les pêcheurs en amont sur les risques que représentent les nasses, ainsi que sur le comportement de la Loutre, afin de prévenir des conflits si l'espèce est considérée comme une concurrente.

6) Les structures animatrices du PNA en région ont-elles des difficultés à trouver des financements pour animer l'opération « Havre de Paix » ?

Les participants ne soulèvent pas de difficultés particulières.

[Ajout post-réunion] : Des disparités entre les différentes régions sont cependant constatées : certaines structures ont la possibilité de consacrer davantage de temps à la communication autour de l'opération « Havre de Paix » et le nombre de signatures de convention varie en conséquence.

Formation en ligne « Diagnostics d'ouvrages d'art et aménagements en faveur de la Loutre »

La SFPEM prévoit d'organiser une formation en ligne (webinaire d'une à deux heures), éventuellement sur la plateforme [Idealco](#) dédiée aux agents des collectivités territoriales. La thématique abordée serait celle des méthodes de diagnostic des ouvrages d'art et des aménagements en faveur de la Loutre d'Europe, ainsi que le suivi de leur efficacité. V. Barthélemy précise que les formations sur cette plateforme sont également ouvertes aux services de l'Etat lorsqu'ils ont payé l'abonnement. Parfois, des présentations sont ouvertes à tous. Les animateurs en région qui souhaitent y participer en tant qu'intervenant seront invités à informer C. Kauffmann.

En amont de l'organisation de cette formation, l'animatrice nationale propose aux membres du Groupe Loutre de planifier la prochaine réunion du Groupe en présentiel, couplée à une journée d'échanges sur cette même thématique avec la visite d'ouvrages aménagés pour l'espèce. Cette rencontre serait éventuellement organisée avec le GMN, en Normandie. A. Le Guen précise que la zone ciblée serait le sud-est de l'Orne, au niveau de laquelle de nombreux ouvrages ont été aménagés ces dernières années.

L'organisation de la formation et de la rencontre du Groupe Loutre mentionnées ci-dessus ont fait l'objet d'une demande de subvention via le Fonds Vert auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

D. Lerat (hors réunion) et D. Sirugue proposent également de monter un Groupe de Travail sur ce sujet, pour mettre en commun les méthodes de diagnostic des ouvrages d'art, partager les retours d'expérience, etc. L'idéal serait de valider une fiche « méthode de diagnostic des ouvrages », qui serait utilisée au niveau national et éventuellement basée sur celle utilisée par le GMB. Cette proposition sera rediscutée ultérieurement.

L'idée de rédiger un guide technique sur les aménagements d'ouvrages en faveur de la Loutre est également soulevée. C. Fournier-Chambrillon indique qu'un guide similaire est déjà en cours de finalisation dans le cadre du programme LIFE Vison d'Europe. Les aménagements en faveur du Vison étant parfaitement applicables à la Loutre, il n'est probablement pas nécessaire de réaliser un autre guide spécifique à la Loutre.

Informations en région

• A. Martin présente les guides en cours de création par la LPO Anjou, en lien avec l'Action 4 du PNA. Un Groupe de Travail a été créé en région suite au constat du besoin d'accompagnement des syndicats de rivières dans la prise en compte des mammifères aquatiques pendant les phases de travaux sur cours d'eau. Ce GT est composé de plusieurs APN régionales, du CEREMA, de deux syndicats de rivières, de Nantes Métropole, du PNR du Marais Poitevin et de la DREAL Pays de la Loire. Ce premier guide, en cours de finalisation, se présente sous la forme de 6 fiches techniques (une par type de milieu) qui regroupent des informations sur les travaux possibles, l'utilisation du milieu par les espèces que sont la Loutre, le Castor et le Campagnol amphibie, les effets négatifs potentiels sur ces espèces ainsi que les différentes mesures possibles pour éviter de les impacter. Les 6 milieux concernés sont : les berges, la ripisylve et la végétation herbacée, le lit mineur, les ouvrages hydrauliques et les ouvrages de rétablissement des écoulements, les zones humides, et les plans d'eau.

SFPEM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

Un second guide est prévu et se concentrera sur les actions de restauration possibles afin de rendre les milieux favorables à ces espèces. La DREAL Pays de la Loire va également publier un doctrine au niveau régional sur les inventaires des espèces, préalables aux phases de travaux.

A. Le Guen indique que le GMN a également prévu de réaliser un guide sur cette thématique, en choisissant plutôt l'entrée « type de travaux ».

C. Fournier-Chambrillon précise qu'un [guide](#) similaire (guide ERC) a aussi été produit pour le Desman des Pyrénées, avec des recommandations qui peuvent éventuellement s'appliquer à la Crossope aquatique ou au Campagnol amphibie.

- D. Sirugue indique qu'en région Bourgogne-Franche-Comté, des financements obtenus via le Fonds Vert permettront de poursuivre les diagnostics des ouvrages d'art. Un travail conjoint est réalisé avec trois des quatre départements de l'ex-Bourgogne pour la mise en place de passages à loutres. Un réseau de recueil des cadavres de loutres devrait également être mis en place prochainement. La création d'une exposition sur la Loutre est aussi prévue en partenariat avec la LPO BFC, à destination des scolaires et du grand public. C. Kauffmann rappelle qu'au niveau national les fichiers HD des kakémonos Loutre peuvent être transmis aux structures qui souhaitent les imprimer de leur côté.

- M. Jacquot informe le Groupe Loutre que les trois animateurs du PNA en région Occitanie (elle-même, Camille Fraissard et Emile Poncet) se relayeront pour participer aux prochaines réunions du PNA ou du Groupe Loutre. Il n'existe toujours aucune déclinaison du PNA dans cette région, mais cette année les actions se sont bien développées autour de l'opération « Havres de Paix ».

La réunion se clôture à 12h20 et l'ensemble des participants est remercié.

Cécile KAUFFMANN, animatrice du PNA Loutre 2019-2028
12/12/2024